Programme spécifique de recherche 1994-1998: agriculture, pêche

1994/0088(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine de l'agriculture et de la pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural) pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 607 millions d'écus. - Objectifs généraux du programme: contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'agro-industrie et de la production primaire européenne; améliorer la qualité des produits agricoles, forestiers et de la pêche et des denrées alimentaires; contribuer à l'application de la PAC, au développement rural et au maintien d'emploi dans les zones rurales; contribuer à l'adaptation entre la production et l'utilisation des matières premières biologiques. - Domaines de recherche couverts par le programme: production intégrée et chaînes de transformation; accroissement d'échelle et méthodes de transformation; science générique et technologies avancées pour des aliments nutritifs; agriculture, sylviculture et développement rural; pêche et aquaculture. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.